



REGLEMENT PARTICULIER

38^{ème} Rallye TT des Collines d'Arzacq

28 - 29 février et 1 Mars 2020



PROGRAMME - HORAIRES

13 Janvier 2020		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
21 Février 2020	00h00	Clôture des engagements tous concurrents
26 Février 2020	14h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire MAIRIE - Place de la République ARZACQ Déchargement / Chargement des véhicules : Place du Marcadieu Parc remorques obligatoire : Route de Garlin derrière Collège (fléchage) <u>Le non-respect engage votre responsabilité</u>
28 Février 2020	16h00 à 18h00	Vérifications administratives Mairie d'Arzacq
28 Février 2020	16h40 à 19h00	Vérifications techniques Arènes du Soubestre Stickage des véhicules : Place Marcadieu ARZACQ
28 février 2020	17h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC Course Mairie d'Arzacq
28 Février 2020	19h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau Mairie d'ARZACQ
28 Février 2020	20h00	Briefing concurrents. Hall des Sports d'Arzacq
29 Février 2020	08h15	Départ du rallye, sortie parc fermé Marcadieu
29 Février 2020	17h24	Arrivée 1^{er} étape entrée parc fermé Marcadieu
29 Février 2020	19h15	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape PC Mairie d'Arzacq et Parc Fermé Marcadieu
01 Mars 2020	08h30	Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé Marcadieu
01 Mars 2020	14h26	Arrivée 2^{ème} étape, entrée parc fermé République
01 Mars 2020		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé République
01 Mars 2020	17h00	Remise des prix Place de la République (plein air) Foyer Arzacq (en cas de mauvais temps)

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASAC BASCO-BÉARNAIS organise les **28 - 29 février et 1 Mars 2020**, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie TT des Collines d'Arzacq en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

38^{ème} RALLYE TT DES COLLINES D'ARZACQ

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

en date du

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 31

DATE 19.12.2019

Comité d'organisation:

Joël DO VALE - Président ASAC Basco-Béarnais

21 rue Louis Barthou- 64000 PAU

Thierry POEY-DOMENGE - Président Écurie des Collines

Organisateur Administratif :

ASAC Basco-Béarnais

21 rue Louis Barthou - 64000 PAU

Tél: 05 59 82 51 02

Site web: <http://www.asac-boscobearnaiss.asso.fr>

Organisateur Technique:

Écurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre

Thierry POEY-DOMENGE - Président Ecurie des Collines

Tél : 06 12 84 15 86

@mail: ecuriedescollines.arzacq@gmail.com

Site web: <http://www.rallyedescollines.fr>

Permanence du Rallye pendant l'épreuve :

Jusqu'au 28 Février 2020 à 12H00 :

Au siège de l'ASAC Basco-Béarnais à PAU

Tél : 05 59 82 51 02

Les 29 Février et 1 Mars 2020 :

Mairie d'ARZACQ

Tél : 05 59 04 58 77

Portable : 06 08 68 39 56

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :	<i>A définir</i>	
Président du Collège des C.S. :	LABEYRIE Jean-Claude	Lic n° 1996 / 1009
Commissaires sportifs :	BEGARIE Jean	Lic n° 2400 / 1003
	DUBORD Alain	Lic n° / 1003
Directeur de Course :	LUCAS Gilbert	Lic n° 12948 / 1422
Directeur de Course adjoint :	<i>A définir</i>	
Directeurs de Course délégué ES :	PERROT Elisabeth	Lic n° 6567 / 1504
	SOULAS Colette	Lic n° 10609 / 1003
	SEMPERE Philippe	Lic n° /1003
Véhicule tricolore:	PERROT José	Lic n° 6570 / 1504
Véhicule 000 :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 / 0108
Véhicule 00 :	DUCASSE Fabien	
Véhicule 0 :	DUMONT Jacques	Lic n° 51483 / 1003
Véhicule OTT :	HERBERT Jacky	Lic n° 12549 / 1101
Véhicule damier :	MARCHAND Lauren	Lic n° 168394 / 1003
Directeurs de course ES :	DESCLAUX Luc	Lic n° 13302 / 1003
	PAINVIN Dominique	Lic n° 7706 / 1003
	PELISSIE Michel	Lic n°147969 / 1003
	MELIANDE Maurice	Lic n°157142 / 1003
	DUBOY Philippe	Lic n°123400 / 1010
	<i>A définir</i>	
Médecin P.C. :	MOTHES Philippe	Lic n° 13319 / 1003
Commissaire Technique délégué FFSA :	VERRON Sébastien	Lic n° 46757 / 1714
Commissaires Techniques :	DABADIE Gérard	Lic n° 10602 / 1003
	MAIRE Jean-Marie	Lic n° 29577 / 1010
	FOURCADE Alexandre	Lic n° 28760 / 1006
	BATARD Patrick	Lic n° 146650 / 1013
	<i>A définir</i>	
Chronométrateur responsable :	BOUGEOIS Monique	Lic n° 132559 / 1004
	DUCROCQ Frédéric	Lic n° 19399 / 1004
Chargés des relations concurrents :	VALIBOUZE Patrick	Lic n° 7647 / 1003
	DOYEN Sylvie	Lic n° 154219 / 1010
	CABRERO Karine	Lic n° 139977 / 1003
Responsables parcs	DABADIE Christine	Lic n° 7679 / 1003
Juge de fait / Contrôle publicité :	HOUSSAT-BORDENAVE Bruno	Lic n° 35441 / 1003
	SEMPERE Hélène	Lic n° / 1003
Chargé des relations avec la presse :	ESTENAVE Marie-France	

1.2P : ELIGIBILITE

Le 38^{ème} RALLYE TT DES COLLINES D'ARZACQ compte pour le :

- Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2020
- Challenge 2 roues motrices 2020
- Trophée Rallye 4x4 2020
- Challenge SSV Rallye 2020
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2020
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2020
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2020
- Trophée des Copilotes SSV 2020
- Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires d'Aquitaine

1.3P : VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de l'ASAC-BB (www.asac-bascobearnaiss.asso.fr) la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu les:

- Vérifications administratives : le 28/02/2020 de 16h00 à 18h00 Mairie d'Arzacq
- Vérifications techniques : le 28/02/2020 de 16h40 à 19h00 Arènes du Soubestre à ARZACQ
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage BOUTET à ARZACQ Taux horaire: 60 € TTC
- Le lieu OBLIGATOIRE de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking à l'arrière du Collège route de Garlin à ARZACQ.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

3.1P : Demande d'engagement - Inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 38^{ème} Rallye TT des Collines d'ARZACQ doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant **le 21 Février 2020 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à:

ASAC Basco-Béarnais

Bâtiment CCI - 21 RUE LOUIS BARTHOUS 64000 PAU

Tel : 05 59 82 51 02

@mail: a.s.a.c.basco-bearnaiss@wanadoo.fr

Site web: <http://www.asac-bascobearnaiss.asso.fr>

Pour renseignements ENGAGEMENTS (Christophe DARRACQ) 07 50 97 16 84

La demande d'engagement (cachet de la poste faisant foi) est à télécharger sur :

le site de l'Écurie des Collines (<http://www.rallyedescollines.fr>)

ou sur celui de l'ASAC BASCO-BEARNAIS (<http://www.asac-bascobearnaiss.asso.fr/>).

3.1.10.P :

- Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures.

3.1.11.1P :

Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs à 500 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs à 1000 €
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC Basco-Béarnais recevront un chèque de 50€ (10%) délivré par l'ASAC lors des vérifications administratives.

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux équipages dans les cas suivants:

- dont l'engagement aura été refusé
- qui ne retirent pas leur road-book
- au cas d'annulation de l'épreuve

Les droits d'engagements seront remboursés pour moitié aux équipages qui après avoir retirés leur road-book, n'auront pas pris le départ de l'épreuve.

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes d'engagement sont réputées recevables si elles sont complètement remplies. Les chèques devront être libellés à l'ordre de **l'Écurie des Collines d'Arzacq**.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaisse les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

3.3.2P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA
- L'organisateur, pour ce rallye, crée une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par le FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants:

- ☐ Châssis construits avant 2001 (date de création du passeport technique)
- ☐ Boîte séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,
- ☐ Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- ☐ Année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001,
- ☐ Amortisseurs libres,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé dans l'article 10P.

4.3P : Assistance

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.
- Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.
- Seuls les véhicules d'assistance (1 par équipage) dont la plaque rallye sera collée sur pare brise et visible seront autorisés à rentrer dans les parcs «Assistance». *Pénalités si non respect: 30 secondes.*
- Il ne sera délivré qu'une seule plaque par équipage.
- Les équipes d'assistance seront tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boues laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.
- La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans les parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

4.6P : Identification des voitures

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Rappel: Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée en lieu et place de la plaque d'immatriculation avant des véhicules et être visible, au conformément à l'article 5 du règlement championnat de France des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues du même règlement : pénalité de 160 € premier constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

6.1P : Description

Le 38^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE représente un parcours de 285,480 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97,720 Kms.

Les épreuves spéciales sont : UZAN, PONT-LONG, AUBIOSSE, LAPIERRE, CHATEAU, NOUZEILLES.

Etape 1 : Samedi 29 Février 2020

1ère section :

ES 1 UZAN	8.650 kms
ES 2 PONT-LONG	10.650 kms
ES 3 AUBIOSSE	8.390 kms

2ème section :

ES 4 UZAN	8.650 kms
ES 5 PONT-LONG	10.650 kms
ES 6 AUBIOSSE	8.390 kms

Étape 2 : Dimanche 1 mars 2020

3ème section :

ES 7	LAPIERRE	9.260 kms
ES 8	CHATEAU	5.490 kms
ES 9	NOUZEILLES	6.420 kms

4ème section :

ES 10	LAPIERRE	9.260 kms
ES 11	CHATEAU	5.490 kms
ES 12	NOUZEILLES	6.420 kms

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite à d'éventuelles intempéries.

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc. seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Horaires sous réserve : (les horaires figurent en annexe «ITINÉRAIRE / TIMING»)

samedi 29 Février 2020		dimanche 1 mars 2020	
UZAN	09H18	LAPIERRE	09H11
PONT-LONG	10H21	CHATEAU	09H39
AUBIOSSE	11H44	NOUZEILLES	10H42
UZAN	14H02	LAPIERRE	12H35
PONT-LONG	14H53	CHATEAU	13H03
AUBIOSSE	15H54	NOUZEILLES	14H06

6.2P : RECONNAISSANCES

- Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2020.

Rappel: le nombre de passage par Épreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P :

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS se feront à partir du **MERCREDI 27 FEVRIER 2019 à 14H00**. Chaque équipage recevra **(si règlement joint à la demande d'engagement)** avec la remise des road-book, deux autocollants «reconnaissances» et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances.

Ils seront seuls autorisés à reconnaître les spéciales.

Afin de préserver les terrains, la vitesse pendant les reconnaissances sera limitée à 30 km/h.

Des contrôles seront effectués, tout manquement constaté par des juges de faits, pourra entraîner l'imputation en temps de l'équipage pris en faute.

Si les conditions météo étaient favorables, une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 28 février 2020.

Départ à 08H30 de la Place du Marcadiou à ARZACQ.

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

- Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Il est précisé certains points concernant l'annexe itinéraire-horaires :

- Samedi 29 février à 08H15: Sortie du 1er concurrent du Parc Fermé MARCADIEU.

Le briefing aura lieu Hall des Sports (à côté de l'église) à Arzacq à 20H00 le vendredi 28 février 2020.

Les pilotes partiront dans l'ordre défini par la liste «Ordre des départs» et resteront dans cette configuration jusqu'à l'arrivée de la première étape samedi soir.

7.1.8P :

Le cahier d'itinéraire sera distribué, **si règlement**, à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

A retirer à la Mairie - Place de la République ARZACQ.

Rappel: l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prend pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seul l'organisateur technique est habilité à prendre cette décision après analyse des cas.

7.2P : Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P :

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route: chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste: chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateurs techniques: chasubles et badges indiquant la fonction

7.3.11P : ADDITIF SPÉCIAL ORGANISATEUR

- Conforme aux règles spécifiques des rallyes TT.

7.4.11P : ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison, dans un parc ou dans une E.S doit le signaler au P.C. Course: **06 08 68 39 56**

7.6.1P : Rappel des règles spécifiques des rallyes tout-terrain 2020

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes devront être fermées (règlement technique 281/1.8)

- 1ère infraction : 5 secondes de pénalités
- 2ème infraction : 30 secondes de pénalités
- 3ème infraction : exclusion + 160€

Les montants des pénalités sont conservés par l'organisateur.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et les changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégées et matérialisées pour éviter le franchissement des limites de la route de course.

Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P : PRIX

Pour la saison 2020 et sur tous les rallyes TT du championnat la grille des primes se fera au prorata du nombre d'engagés (sauf pour les primes «Performance» et «Legend Group» qui demeurent invariantes). Plus le nombre d'engagés sera élevé plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue. De plus, l'Écurie des Collines dote sa remise des prix habituelle, de primes spéciales:

- la prime PERFORMANCE
- la prime LEGEND GROUP

10.1.P : PRIMES D'ARRIVÉE (En cours de modification)

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Exemple de primes pour un nombre de 70 partants									
Primes d'arrivée	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Scratch	160€	125€	95€	70€	65€	55€	50€	40€	660 €
Groupes (T1A / T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ -SSV)									
Si au moins 5 partants	360€	280€	200€						3 360 €
Si au moins 10 partants				160€	120€				1 120 €
Si au moins 15 partants						90€	65€	40€	780 €
Total arrivée + groupe	520€	405€	295€	230€	185€	145€	115€	80€	
Classe (T3/1A et T3/2A inclus) Nombre de classes 22									
Si au moins 3 partants	65€								1 430 €
Si au moins 5 partants		35€							770 €
Si au moins 7 partants			30€						660 €
Total									8 780 €
Exemple de primes pour un nombre de 90 partants									
Primes d'arrivée	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Scratch	205€	165€	125€	90€	80€	70€	60€	50€	845 €
Groupes (T1A / T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ -SSV)									
Si au moins 5 partants	460€	360€	255€						4 300 €
Si au moins 10 partants				205€	155€				1 440 €
Si au moins 15 partants						115€	80€	50€	980 €
Total arrivée + groupe	665€	525€	380€	295€	235€	185€	140€	100€	
Classe (T3/1A et T3/2A inclus) Nombre de classes 22									
Si au moins 3 partants	80€								1 760 €
Si au moins 5 partants		45€							990 €
Si au moins 7 partants			35€						770 €
Total									11 085 €

Les primes arrivée scratch et groupes sont cumulables.

Les primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes arrivée scratch et groupes.

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation.

PRIMES LEGEND GROUP

Classe	1	2	3		
T1A	150 €	100 €	50 €		
T1B	150 €	100 €	50 €	Total primes	600 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix

PRIMES PERFORMANCES

Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon.

ES	25ème	50 €		
ES	35ème	50 €		
ES	40ème	50 €		
ES	avant dernier	50 €	Total primes	200 €

Les primes de PERFORMANCE sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon. **Les équipages ayant reçu une pénalité lors de la spéciale donnant droit à la prime ne pourront recevoir la prime, elle ne sera pas redistribuée.**

De la même manière que les primes d'arrivée, les primes à la performance, à la participation et Legend Group seront expédiées par courrier dans la semaine suivant le rallye.

Merci de remettre avec la demande d'engagement le Relevé d'Identité Bancaire / IBAN où vous souhaitez que le virement soit effectué.

10.1.P: TROPHEES - COUPES

- Le trophée « Claude ROLLIN » remis au premier local de l'épreuve au classement général.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHAMPIONNAT DE FRANCE et aux 7 suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE SSV et aux 7 suivants
- 2 coupes aux 3 premiers du TROPHÉE 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures du « LEGEND GROUP » en T1A et T1B.
- 1 coupe « Coupe des dames pilotes », pour la première pilote.
- 1 coupe « Coupe des dames copilotes », pour la première copilote.
- 1 coupe au 1er équipage étranger.
- 1 coupe commissaire (1 bénéficiaire par tirage au sort)

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 1 Mars à 17H30 sur la Place de la République à ARZACQ ou au Foyer d'ARZACQ selon les conditions météorologiques.